

LA GESTION DES RETRAITES DES SALARIES DU PRIVE (MAJ le 01/12/2023)

Catégorie :	L'action de formation prévue au 1° de l'article L 6313-1 du code du travail définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Formation réalisée en présentiel ou distanciel
Public ciblé :	Personnes en charge de la gestion sociale de l'entreprise (juriste, gestionnaire de paye, collaborateur RH, responsable RH ou DRH, Responsable administratif et financier).
Prérequis :	Connaissances de base en droit du travail et connaissances professionnelles relatives à la gestion pratique du personnel.
Les objectifs opérationnels :	Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Comprendre la réglementation applicable aux divers régimes de retraites les concernant. ✚ Connaître les modalités de calcul du régime de base, complémentaire et supplémentaire ✚ Réaliser les démarches nécessaires et préalables au départ en retraite N.B : cette formation tient compte des dernières évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.
La valeur ajoutée de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Obtenir un schéma d'ensemble ✚ Tenir compte des contraintes juridiques pour prendre les décisions les mieux adaptées. ✚ Identifier les erreurs à ne pas commettre.
Intervenant :	MR GHANIM Youssef - Consultant en protection sociale Diplômes obtenus : - DEUG AES (Administration Economie et sociale) Faculté de Montpellier (1997) - KEDGE Marseille, Ecole Supérieure de Commerce (2001) - Auteur de la retraite des salariés du secteur privé, Edition Gereso
Méthode pédagogique :	L'intervenant utilise des méthodes expositives et participatives : <ul style="list-style-type: none"> ✚ De nombreuses dispositions législatives et réglementaires seront commentées et illustrées par des arrêts de jurisprudence avec une large place laissée aux questions/réponses et échanges entre les participants. ✚ De nombreux cas pratiques seront détaillés pour une meilleure mise en application.

<p>Moyens pédagogiques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bref exposés, illustrations, exemples concrets. ➤ Questions/Réponses. ➤ Etude de cas pratiques. ➤ Echange de pratiques et récits d'expérience. ➤ Un support complet et détaillé sous format papier sera remis aux participants avant le début de la session. ➤ Un courriel récapitulatif de fin de session vous sera adressé avec le support de formation en version dématérialisée, ainsi que des informations complémentaires au besoin suite à vos questions lors de la formation.
<p>Evaluation de la formation</p>	<p>Outil informatique : « <i>Google Forms</i> » pour évaluer nos stagiaires. Grâce à leur téléphone ou ordinateur, chaque stagiaire répond en direct à un QCM technique en cliquant sur l'une des touches proposées en début de stage puis de nouveau en fin de stage.</p> <p><u>Très interactif et ludique, ce système d'évaluation de la formation nous permet notamment :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ D'évaluer le niveau du groupe et de chaque participant ; 2/ D'analyser la progression du groupe et de chaque participant ; 3/ De revoir question par question les points forts et les points faibles du groupe et des participants ; 4/ De garder une traçabilité des résultats par groupe, par ville, par date, par thème...etc ; 5/ De transmettre les résultats globaux des actions suivies. <p>A l'issue de la formation vous sont transmis par courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos résultats d'évaluation de la formation - Votre satisfaction.
<p>Organisation de la formation, délai et modalité d'accès :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée de la formation : 1 jour ➤ Modalité et délais d'accès : Environ 72h après réception de votre demande. ➤ Modalité d'accès / contact : Youssef GHANIM / Donneur d'ordre Par téléphone : 06 87 01 14 61 - Par mail : contact@ygconseil-retraite.fr Remplissage du bulletin d'inscription transmis par votre employeur <p>Mise en œuvre de la formation : Dès conclusion d'une convention de stage.</p> <p>Date/lieu/horaires : Conforme à votre convention et convocation.</p>
<p>Accessibilité aux personnes handicapées :</p> 	<p>Référent HANDICAP : Youssef GHANIM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des personnes en situation d'handicap à la prestation : Merci de nous informer préalablement sur le/les éventuels handicaps rencontrés par les participants (problème auditif, visuel, autres...) afin que nous puissions vérifier nos capacités d'adaptation et de compensation du handicap ou le cas échéant réorienter la personne une structure adaptée.

Programme : La gestion des retraites (MAJ avec la dernière réforme BORNE)

I - LES CONDITIONS DE LIQUIDATION DES DROITS ET CALCUL DES DROITS

1 - Règles du système actuel des retraites

- Les grands principes des régimes de retraite des salariés
- Présentation détaillée de la retraite du régime de base et du régime AGIRC-ARRCO

2 - Modalités de calcul du régime de base et définir une date de départ

Les grands principes des régimes de retraite des salariés

Régime de base

- Conditions d'ouverture de droits : Age de départ
- Versement de cotisations
- Calcul de la pension du régime de base
- Les majorations
- Maîtriser les dispositifs de départs anticipés (carrière longues, handicap, inaptitude)

3 – Le fonctionnement du régime complémentaire

- Calcul des points de retraite (fonctionnement du salaire de référence)
- La conversion des points en allocations
- Conditions de départ (départ à taux réduit)
- La Fin du malus-Bonus après l'accord Agirc-Arrco 2024

II – les dispositifs retraites et les démarches

1 – Dispositif retraite : les conséquence sur les Ressources humaines

- Le fonctionnement de la retraite progressive
- Les différents rachats de trimestre
- Les conséquences d'une rupture conventionnelle

2 - Quelles démarches quand la date de départ est connue ?

- La rupture du contrat de travail : Qui contacter dans l'entreprise ?
- Le processus et les procédures à respecter dans les Ressources humaines
- La différence entre départ en retraite et mise en retraite
- Les démarches à faire par le salarié
- L'embauche d'un salarié en cumul emploi-retraite (conséquence en gestion Rh)
- La création d'une seconde pension retraite suite à la réforme BORNE

Cas pratiques ou études de cas avec les stagiaires

3 - Aspects financiers et patrimoniaux de la retraite

Quels types de placements ? Pour quel objectif ?

Mutuelle et prévoyance

4 - Eléments d'ordre personnel